

# **JOURNAL OFFICIEL**

  

## **DE LA**

  

## **REPUBLIQUE DU MALI**

**DECRET N°2025-0898/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT  
CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE  
L'ARMEE DE TERRE.....page 2**

**DECRET N°2025-0899/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT  
CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN COMMISSAIRE DE LA  
POLICE NATIONALE.....page 2**

**DECRET N°2025-0900/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT  
CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE  
LA GARDE NATIONALE DU MALL.....page 2**

---

**DECRET N°2025-0898/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE DE TERRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 22 décembre 2025,

**DECRETE :**

**Article 1er** : Le Colonel-major **Kassoum GOITA**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 30 Décembre 2025**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**

---

**DECRET N°2025-0899/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN COMMISSAIRE DE LA POLICE NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°2022-037 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 27 novembre 2025,

**DECRETE :**

**Article 1er** : Le Commissaire principal de Police **Moustapha DIAKITE** est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 30 Décembre 2025**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**

---

**DECRET N°2025-0900/PT-RM DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE LA GARDE NATIONALE DU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Enquête de l'intéressé, en date du 17 décembre 2025,

**DECRETE :**

**Article 1er** : Le Colonel **Fodé Malick SISSOKO**, de la Garde nationale du Mali, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité, par mesures disciplinaires, à compter de la date de signature du présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 30 décembre 2025**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**